

Budget principal des dépenses, 1983-1984

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Avant de passer à la période des questions, la présidence voudrait rappeler aux députés qu'elle est habilitée à limiter le temps consacré aux questions. Étant donné que la déclaration du ministre a duré environ 23 minutes, je propose à la Chambre—et il s'agit d'une proposition de la présidence—de limiter à environ 20 minutes la période des questions. A moins que les députés ne formulent maintenant de sérieuses objections, je crois que vers 16 h 20, nous pourrions mettre un terme aux questions.

M. Lewis: Monsieur le Président, à ma connaissance, si je retourne à la dernière déclaration à l'appel des motions, je ne me rappelle pas qu'il y ait eu un lien quelconque entre la durée de l'exposé du ministre et celle de la période des questions. Je crois que nous pouvons l'accepter dans ce cas-ci, mais je saurais gré à la présidence de diriger la période des questions en tenant compte de la provenance des questions et de leur pertinence.

• (1600)

En toute déférence, je demanderais également à Votre Honneur de suivre les réponses en ce moment historique, car c'est la première déclaration à l'appel des motions depuis décembre 1981. Il ne faut pas en faire un précédent rigide car je veux qu'on me laisse le temps d'y réfléchir et d'en discuter avec mes collègues.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis d'accord, il faudrait laisser le soin à la présidence de décider quand un échange intéressant de questions et de réponses est terminé, au lieu d'attribuer une certaine période de temps. D'après ses observations et d'après son discours, je sais que le ministre a l'esprit ouvert et qu'il est tout disposé à faire de son mieux pour étudier les questions posées par les députés et y répondre.

Compte tenu des observations du ministre, je propose que l'on attende au lieu de prévoir une certaine période de temps; il se peut qu'après dix minutes, Votre Honneur juge dans sa sagesse, que l'échange devrait se terminer, ou encore qu'il devrait continuer pendant 30 minutes.

M. Smith: Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre trouvent votre proposition raisonnable. Les députés d'en face insistent souvent pour que les ministres fassent plus de déclarations. En toute franchise, j'aurais tendance à croire que ce serait bon, mais on ne peut pas laisser la discussion s'éterniser. Il faut des limites raisonnables. J'approuve la proposition de Votre Honneur.

M. Malone: Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire; il serait bon pour le Parlement de faire davantage de déclarations à l'appel des motions. Quant à savoir s'il faudrait oui ou non limiter la durée de la période des questions, je voudrais toutefois donner à Votre Honneur une raison pour laquelle il serait préférable de vous laisser décider. Si nous décidons que la période durera 20 minutes, le ministre qui répond aux questions saura combien de temps il a. Il pourrait très bien mettre vingt minutes à répondre à deux questions et il saurait qu'il devrait parler 20 minutes.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pas Herb. Soyez juste.

M. Malone: Si on laissait à Votre Honneur le soin de décider, je crois que le ministre pourrait se sentir obligé de répondre aux questions des députés, psychologiquement parlant. D'un autre côté, s'il sait que tout ce qu'il a à faire, c'est de parler pendant 20 minutes, il peut en profiter. Tout ce qu'il a besoin de savoir, c'est de combien de temps il dispose pour noyer le poisson sans nécessairement répondre à la question. Si à vos yeux, monsieur le Président, on devrait accorder 20 minutes, c'est parfait, mais nous ne devrions pas le savoir à l'avance.

Le président suppléant (M. Corbin): Je remercie les députés de leurs remarques intéressantes. Le Règlement met le Président dans une position délicate étant donné qu'il est entièrement libre d'accorder le temps de parole qu'il veut aux députés. J'ai pris bonne note des réactions des députés et je compte en tenir compte.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor (M. Gray) à propos de certains des points qui ont été soulevés par les deux députés qui m'ont précédée et auxquels le ministre a essayé de répondre lors de la séance à huis clos.

Tout d'abord, l'an dernier, le budget principal des dépenses prévoyait une progression des dépenses de 11.7 p. 100, alors qu'en réalité, l'augmentation a été de 17.8 p. 100. Si je ne m'abuse, mon collègue le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) en a parlé. Le ministre laisse entendre que les dépenses du gouvernement vont augmenter de 9.6 p. 100. De quelle façon le ministre peut-il nous garantir que la progression des dépenses publiques ne va pas être supérieure, étant donné que nous ne disposons d'aucun budget ou de prévisions des recettes ni d'aucunes prévisions des recettes fiscales sérieuses?

M. Gray: Monsieur le Président, pour l'instant, nous comparons le montant total des débours du gouvernement que le ministre des Finances (M. Lalonde) a avancé la semaine dernière lors de sa déclaration à la Chambre, montant que l'on retrouve dans la Partie I du budget des dépenses et qui s'élève pour l'année financière 1982-1983 à \$81,150 millions avec le montant total des dépenses prévu pour 1983-1984 qui devraient augmenter selon nos prévisions de 9.6 p. 100.

Toutefois, je tiens à signaler que certains des composantes des estimations de dépenses pour 1983-1984 montrent qu'il s'agit bien de prévisions. Nous ne pouvons dire exactement combien nous allons déboursier au titre de l'assurance-chômage. Et il se peut que le montant final dépasse les prévisions. Nous espérons toutefois que ce montant sera moins élevé que prévu.

Pour ce qui est des paiements de transfert aux provinces au titre du financement des programmes établis, nous avons prévu une augmentation des paiements de transfert en liquide compte tenu du fait que les recettes fiscales qu'elles comptaient en vertu du programme seront probablement inférieures aux prévisions à cause du fléchissement de l'économie. Mais il n'y a encore rien de définitif.

Nous disons donc ce que nous comptons dépenser au total en 1983-1984. De toute évidence, il s'agit de prévisions. Nous nous efforcerons de les respecter, mais certains facteurs indépendants de notre volonté influenceront sur les montants que nous devrons dépenser en vertu des lois adoptées par le Parlement.